

Enquête publique

Objet : Décision du Conseil communal du 10 mars 2021 décidant de la vente d'un excédent de voirie déclassé d'une contenance mesurée de 141 m², de la parcelle communale sise à MANHAY-ODEIGNE, cadastrée Section A n° 49/2 d'une contenance mesurée de 24 m² et acceptant la cession, à titre gratuit, d'une contenance mesurée de 0,47 m² à prendre dans la parcelle sise à MANHAY-ODEIGNE, Section A n° 52 G et à intégrer dans le domaine public communal.

Il est porté à la connaissance des Administrés qu'une enquête de publicité est ouverte sur la décision du Conseil communal du 10 mars 2021 décidant de la vente d'un excédent de voirie déclassé d'une contenance mesurée de 141 m², de la parcelle communale sise à MANHAY-ODEIGNE, cadastrée Section A n° 49/2 d'une contenance mesurée de 24 m² et acceptant la cession, à titre gratuit, d'une contenance mesurée de 0,47 m² à prendre dans la parcelle sise à MANHAY-ODEIGNE, Section A n° 52 G et à intégrer dans le domaine public communal.

Le dossier comprenant les plans et annexes requises est déposé au bureau communal à partir du 17 mars 2021 au 02 avril 2021 où tous peuvent le consulter les jours d'ouverture du secrétariat.

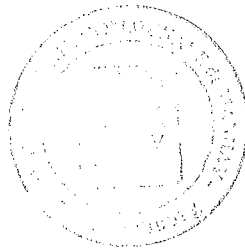
Quiconque aurait des observations à formuler est prié de les fournir, par écrit, dans ce délai ou assister à la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu le vendredi 02 avril 2021 à neuf heures pour être close à onze heures.

A Manhay, 17 mars 2021.

Par le Collège :

La Directrice générale,


S. MOHY



Le Bourgmestre,


M. GENERET